



**DELIBERATION**  
**COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER**  
**DEPARTEMENT DU CALVADOS**

**Séance du 22 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à vingt-et-une heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 17 septembre 2022, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

**Nombre de Membres**

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

**Présents** : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Monsieur OLLIVIER, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Madame LENOEL

**Absents excusés** : Madame MOREL a donné pouvoir à Madame LEMOINE  
Monsieur HAMEL a donné pouvoir à Madame CARPENTIER  
Madame LEBERTRE a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR  
Monsieur GODEL a donné pouvoir à Monsieur ENGEL  
Monsieur COISEL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI  
Monsieur LEPORTIER

**Absent** : Madame TERRIER, Monsieur BENOIST

**Secrétaire de Séance** : Madame LEMOINE

**22-079 MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE NOTRE DAME DE LA NATIVITE ET SON CLOCHER. DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**Vu** le Code de la Fonction Publique ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

Considérant que la commune a lancé une procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Notre Dame de la Nativité et son clocher.

Considérant que l'offre la mieux disante est celle du groupement Eugène architectes, mandataire, Equilibre Structure et Cabinet Philippe Grandfils pour un montant de 190 000€ HT, tranche ferme et tranches optionnelles.

Considérant que la commune peut solliciter des subventions à hauteur de 80% des dépenses subventionnables. La DRAC a déjà répondu favorablement à hauteur de 40% de la tranche ferme, soit 41 840€.

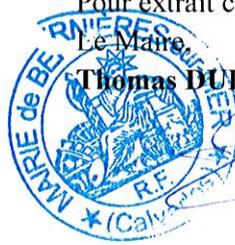
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

- **AUTORISE** le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Notre Dame de la Nativité et son clocher pour un montant de 190 000€ HT, soit 228 000€ TTC ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter tous les organismes publics susceptibles de subventionner les travaux entrepris pour la restauration de l'église Notre Dame de la Nativité et son clocher à hauteur de 80% des dépenses subventionnables.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Thomas DUPONT-FEDERICI**



Accusé de réception en préfecture  
014-211400668-20220922-22-079-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2022  
Date de réception préfecture : 28/09/2022